BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 018-2007/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2007-007/PRES DU 16 MAI 2007 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N° UV 0097 CONCLU LE 15 JANVIER 2007 A DJEDDAH ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AVAL DES PETITS BARRAGES A L'EST DU BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007 portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 031-2006/AN du 19 décembre 2006 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers.

a délibéré en sa séance du 25 octobre 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2007-007/PRES du 16 mai 2007 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° UV 0097 conclu le 15 janvier 2007 à Djeddah entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole en aval des petits barrages à l'Est du Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 25 octobre 2007.

Le Président

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Korotimi KOTE/ ABOU